

Journées d'étude COPMA des 2/3 septembre 2014 – Palais des congrès Bienne

La protection de l'enfant et de l'adulte en pleine mutation – Expériences pratiques des 20 derniers mois

Rapport des journées par Karin Anderer, Lucerne

Les attentes à l'égard des curatrices et curateurs professionnels sont-elles démesurées? Les autorités de protection doivent-elles faire office de «poule aux œufs d'or», accéder à chaque demande et satisfaire tout un chacun? – Les 480 participant-e-s ont été invités à approfondir ces différentes questions au cours de sept exposés et dix ateliers bilingues.

Michael Allgäuer s'est intéressé aux attentes souvent très divergentes à l'égard des APEA. Il a proposé des solutions afin que ces dernières puissent accomplir leurs activités avec succès.

Frédéric Vuissoz a souligné que les curatrices et curateurs professionnels doivent avant tout être des experts et non pas des candidats au surmenage. Ils n'ont nul besoin d'être des super-héros, sans quoi ils s'exposeraient à un risque élevé de burn-out. Afin de pallier à cette situation, des ressources suffisantes et conditions-cadre sont nécessaires. Il a présenté à ce titre des propositions pertinentes.

Sur la base de données exhaustives, *Monika Pfaffinger* a décrit le rôle attribué au statut de l'union conjugale, ainsi que les réalités quotidiennes de la famille d'aujourd'hui. A cet effet, elle a présenté les évolutions juridiques liées à la future révision du droit de l'adoption, à la révision du droit de l'autorité parentale conjointe et du droit en matière d'entretien, ainsi que – suite à un arrêt du Tribunal cantonal de Lucerne – du droit de l'époux à la connaissance de sa paternité génétique. Les explications de *Monika Pfaffinger* mettent en exergue le processus d'assouplissement de l'idéal familial prédominant à ce jour.

Thomas Huonker a présenté la protection de l'enfant et de l'adulte d'un point de vue historique, sous le titre: «Prévoyance, obligations et contraintes liées à la politique sociale». Il propose de s'interroger sur les enseignements tirés des mauvaises pratiques antérieures, courantes dans trois domaines spécifiques de la prévoyance sociale: d'une part lors de la consultation des dossiers et au regard du principe de la transparence, d'autre part lors de la mise en oeuvre de mesures contraignantes à l'encontre des familles et de la vie sexuelle de certains individus et finalement dans le cadre de la politique de lutte contre la pauvreté. *Thomas Huonker* a également projeté des visuels qui mettaient en lumière l'ampleur des violations des droits humains dans ces domaines.

L'exposé de *Philippe Meier*, intitulé «Premiers enseignements de la jurisprudence fédérale», était concis et critique, à l'image des résumés de jurisprudence qu'il publie régulièrement dans la RMA.

L'exposé de *Louise Vilén Zürcher*, «Rendons-nous chez la psychologue», a mis en évidence la contribution des psychologues au sein des APEA, apport avec

lequel les juristes et travailleurs sociaux ne peuvent guère rivaliser. L'intervenante a également présenté le réseau des «KESBologen», fondé par ses soins pour mieux expliquer et légitimer sa discipline professionnelle.

Patrick Fassbind a tiré le bilan de l'entrée en vigueur du nouveau droit de la protection de l'enfant et de l'adulte il y a 20 mois. Il a présenté les pratiques des autorités et les a comparées aux exigences les plus divergentes à leur égard. Dans ce contexte, il a également abordé les problèmes des APEA et formulé des solutions. Il a par ailleurs présenté l'organisation et son champ d'action général et montré comment les APEA et les acteurs clé pouvaient collaborer de manière fructueuse.

Les dix ateliers suivants ont succédé aux quatre premières interventions.

1. Collaboration entre APEA et curatrices/curateurs professionnels (*Christina Manser et Astrid Estermann*)
2. La mesure sur mesure: défis pour les enquêtes, l'ordonnance de mesures et la gestion de mandat (*Marianne Basler Scherer, Iris Binzegger et Julia Gysler*)
3. L'autodétermination pratique (*Daniel Rosch*)
4. Les proches dans le droit de la protection de l'adulte (*Estelle de Luze*)
5. Placement à des fins d'assistance, une prestation interdisciplinaire complexe (*Stefan Armenti*)
6. Questions liées à la gestion du patrimoine (*Thomas Geiser, Olivier Antille, Olivier Matter*)
7. Autorité parentale conjointe – Mise en place dans la pratique (*Beat Reichlin et Urs Vogel*)
8. Comment définir un placement réussi? (*Stefan Blülle et Andrea Keller*)
9. Audition de l'enfant: enjeux et modalités (*Noémie Helle*)
10. L'enfant dans le cadre de la procédure: audition, représentation et médiation (*Andrea Staubli et Christophe Herzig*)

La qualité des ateliers a été très appréciée. Ils ont suscité une vive discussion et de fructueux échanges.

Conclusion au terme de vingt mois d'expériences pratiques: vingt mois après l'entrée en vigueur du nouveau droit, les «pilotes d'essai» évoluent encore en terrain incertain. Des «contrôles-radar» politiques, fédéraux et sociaux menacent: le Tribunal fédéral a identifié des violations des prescriptions de vol – mais également salué les prestations de vol réussies. Nul doute que les équipages des APEA et leurs collaborateurs/trices, ainsi que les curateurs/trices professionnels mettent tout en œuvre afin de satisfaire les besoins des personnes à protéger. Dans les domaines politique et social, il convient de leur souhaiter que les règles soient respectées pour les prochaines années de construction, notamment en matière de ressources et de conditions-cadre; et qu'ils ne cherchent pas, au regard des immenses exigences divergentes, à devenir des «poules aux œufs d'or».